

Séance extraordinaire du conseil municipal de la Municipalité de Saint-Bernard, tenue le 7 octobre 2021, à 13 h 00, sous la présidence du maire suppléant M. Jacques Lirette.

PRÉSENCES :

Sont présents M. Francis Gagné, M. Jocelyn Gagné, Mme Sonia Tremblay, Mme Ginette Camiré et M. Raymond St-Onge.

M. André Gagnon, maire, est absent.

Marie-Eve Parent, directrice générale et secrétaire-trésorière, est également présente.

AVIS DE CONVOCATION :

Conformément aux articles 153 et 157 du Code municipal, tous les membres du conseil présents sur le territoire assistent à la séance et renoncent à l'avis de convocation. Les membres du conseil consentent unanimement à ce que les sujets suivants soient traités lors de la présente séance :

- Vente du camion à neige de type Peterbilt 2012 avec équipement à neige complet;
- Engagement de Maxime Lefebvre pour la fabrication et l'entretien de la patinoire;
- Cérémonie de reconnaissance – Soirée des jeunes gens d'affaires;
- Déplacement de 2 poteaux de téléphone dans la rue de la Vallée;
- Frais reliés à la découverte d'une ancienne citerne à eau sur le lot no. 6 457 185;
- Mandat à la firme Enerco Groupe-conseil Inc. pour le projet de réaménagement des bureaux municipaux dans l'édifice de la Caisse Desjardins;
- Demande en dérogation mineure par M. Adam Grenier, représentant du Groupe Immoderne Inc. pour l'implantation des stationnements sur le lot no. 6 457 185;
- Demande en dérogation mineure par Mellion Inc. concernant le lot no. 6 409 951 et son frontage de 21,25 mètres au lieu de 21,34 mètres;
- Demande en dérogation mineure par M. Danrick Beaudoin-Berthiaume et Mme Jennifer Fillion concernant la marge avant secondaire de 4,75 mètres de la résidence multifamiliale projetée sur le lot no. 6 409 952;
- Contrat à Hortibeauce Aménagement pour l'aménagement paysager extérieur de l'Hôtel de Ville.

196-10-2021

VENTE DU CAMION À NEIGE DE TYPE PETERBILT 2012 AVEC ÉQUIPEMENT À NEIGE COMPLET :

Il est proposé par Mme Ginette Camiré,
Appuyé par M. Francis Gagné,
Et résolu à l'unanimité :

Que le conseil municipal autorise la vente du camion à neige de type Peterbilt 2012 avec équipement à neige complet pour un montant minimum de 185 000 \$ plus les taxes applicables.

197-10-2021

ENGAGEMENT DE MAXIME LEFEBVRE POUR LA FABRICATION ET L'ENTRETIEN DE LA PATINOIRE :

Il est proposé par M. Jocelyn Gagné,
Appuyé par M. Raymond St-Onge,
Et résolu à l'unanimité :

Que le conseil municipal autorise l'engagement de Maxime Lefebvre pour aider les employés municipaux pour la fabrication et l'entretien de la patinoire pour l'hiver 2021-2022 au salaire de 20 \$ de l'heure.

198-10-2021

CÉRÉMONIE DE RECONNAISSANCE – SOIRÉE DES JEUNES GENS D'AFFAIRES :

Il est proposé par M. Raymond St-Onge,
Appuyé par Mme Sonia Tremblay,
Et résolu à l'unanimité :

Que le conseil municipal autorise l'achat de 2 billets à 80 \$ plus les taxes chacun pour la soirée des jeunes gens d'affaires avec Développement économique Nouvelle-Beauce qui se tiendra le 17 novembre 2021 au Centre Castel.

199-10-2021

DÉPLACEMENT DE 2 POTEAUX DE TÉLÉPHONE DANS LA RUE DE LA VALLÉE :

Il est proposé par Mme Sonia Tremblay,
Appuyé par M. Francis Gagné,
Et résolu à l'unanimité :

Que le conseil municipal autorise qu'une demande soit faite à Télus ainsi qu'à Hydro-Québec pour le déplacement de 2 poteaux dans la rue de la Vallée et d'en assumer les frais.

200-10-2021

FRAIS RELIÉS À LA DÉCOUVERTE D'UNE ANCIENNE CITERNE À EAU SUR LE LOT NO. 6 457 185 :

Il est proposé par M. Raymond St-Onge,
Appuyé par M. Jacques Lirette,
Et résolu à l'unanimité :

Que le conseil municipal autorise de défrayer les frais reliés à la découverte d'une ancienne citerne à l'eau sur le lot no. 6 457 185.

201-10-2021

MANDAT À LA FIRME ENERCO GROUPE-CONSEIL INC. POUR LE PROJET DE RÉAMÉNAGEMENT DES BUREAUX MUNICIPAUX DANS L'ÉDIFICE DE LA CAISSE DESJARDINS :

Considérant que la Municipalité a fait l'acquisition du bâtiment situé au 1497, rue Saint-Georges appartenant à la Caisse Desjardins;

Considérant que des ingénieurs (mécanique et électricité du bâtiment) doivent être mandatés pour le projet de réaménagement de l'édifice;

Considérant les offres de services reçues :

Enerco Groupe-conseil Inc.	20 600 \$ plus les taxes
GBI	23 000 \$ plus les taxes

Pluritec

29 000 \$ plus les taxes

Considérant que ces frais seront conjointement payés avec la Caisse Desjardins;

En conséquence, il est proposé par Mme Ginette Camiré, appuyé par M. Jocelyn Gagné et résolu à l'unanimité :

Que le conseil municipal mandate la firme Enerco Groupe-conseil Inc. pour le projet de réaménagement des bureaux municipaux pour un montant de 20 600 \$ plus les taxes, le tout en conformité avec l'offre de services en date du 6 octobre 2021.

202-10-2021

DEMANDE EN DÉROGATION MINEURE PAR M. ADAM GRENIER, REPRÉSENTANT DU GROUPE IMMODERNE INC. POUR L'IMPLANTATION DES STATIONNEMENTS SUR LE LOT NO. 6 457 185 :

Considérant la demande en dérogation mineure par M. Adam Grenier, représentant du Groupe Immoderne Inc., pour l'implantation des stationnements du bâtiment résidentiel multifamilial (6 unités) projeté;

Considérant que le lot no. 6 457 185 est situé sur un coin de rue et possède une petite superficie;

Considérant qu'à la suite de l'implantation du bâtiment multifamilial, il n'y a pas de place pour implanter une allée de circulation à l'intérieur du stationnement;

Considérant que l'accès de la propriété à la rue Turcotte sera plus large que ce qu'autorise le règlement de zonage no. 187-2008, chapitre 11, art.11.4 et 11.8;

Considérant le manque de terrains résidentiels et la politique de densification que la municipalité s'engage à respecter;

Considérant que la demande en dérogation mineure respecte les objectifs du plan d'urbanisme;

Considérant la largeur de la rue Turcotte et le caractère mineur de la demande;

Considérant la recommandation favorable du Comité consultatif d'urbanisme;

En conséquence, il est proposé M. Jocelyn Gagné, appuyé par Mme Ginette Camiré et résolu à l'unanimité:

Que le conseil municipal accepte la demande de dérogation mineure de Groupe Immoderne Inc. pour permettre l'implantation des stationnements de la résidence multifamiliale telle que montrée au plan projet d'implantation de Stéphane Roy, a.g. minute 10 023, en date du 22 septembre 2021.

203-10-2021

DEMANDE EN DÉROGATION MINEURE PAR MELLION INC. CONCERNANT LE LOT NO. 6 409 951 ET SON FRONTAGE DE 21,25 MÈTRES AU LIEU DE 21,34 MÈTRES :

Considérant la demande en dérogation mineure par Mellion Inc. concernant le frontage de 21,25 mètres du lot no.6 409 951, tel que

montré au plan de cadastre de François Lehouillier a.g., minute 6939, daté du 27 novembre 2020;

Considérant que le lot no. 6 409 951 est situé en zone M-1;

Considérant que le frontage minimum d'un nouveau lotissement relié aux réseaux d'aqueduc et d'égout prescrit au règlement de lotissement no. 188-2008 est de 21,34 mètres;

Considérant que le frontage du lot no. 6 409 951 projeté de 21,25 mètres permettra d'éloigner de la rue Hazen le bâtiment sur le lot voisin no. 6 409 952;

Considérant que la municipalité avait la volonté d'élargir la rue Hazen et de la rendre plus droite avec le lotissement proposé par François Lehouillier a.g., minute 6939 daté du 27 novembre 2020;

Considérant le plan projet d'implantation de François Lehouillier, a.g. minute 6854, daté du 15 septembre 2020 montrant la position des deux édifices à logements projetés;

Considérant la volonté de garder une certaine symétrie dans le projet de construction des deux édifices qui vont être construits simultanément;

Considérant qu'il n'y a plus de terrains disponibles pour la construction d'édifice à logements;

Considérant que la municipalité souhaite densifier son périmètre urbain;

Considérant le caractère mineur de la demande;

Considérant la recommandation favorable du Comité consultatif d'urbanisme;

En conséquence, il est proposé par Mme Ginette Camiré, appuyé par Mme Sonia Tremblay et résolu à l'unanimité:

Que le conseil municipal accepte la demande de dérogation mineure par Mellion Inc. concernant le frontage de 21,25 mètres du lot no. 6 409 951, tel que montré au plan de cadastre de François Lehouillier a.g., minute 6939, daté du 27 novembre 2020.

204-10-2021

DEMANDE EN DÉROGATION MINEURE PAR M. DANRICK BEAUDOIN-BERTHIAUME ET MME JENNIFER FILLION CONCERNANT LA MARGE AVANT SECONDAIRE DE 4,75 MÈTRES DE LA RÉSIDENCE MULTIFAMILIALE PROJETÉE SUR LE LOT NO. 6 409 952 :

Considérant la demande en dérogation mineure par M. Danrick Beaudoin-Berthiaume et Mme Jennifer Fillion concernant la marge avant secondaire de 4,75 mètres sur la rue Hazen pour l'implantation de la résidence multifamiliale sur le lot no. 6 409 952;

Considérant que le lot no. 6 409 952 est situé en zone M-1;

Considérant qu'il n'y a plus de terrains disponibles pour la construction d'édifice à logements;

Considérant que la municipalité souhaite densifier son périmètre urbain;

Considérant le plan projet d'implantation de François Lehouillier, a.g. minute 6854, daté du 15 septembre 2020 montrant la position de l'édifice et la marge avant secondaire de 4,75 mètres recommandée par l'arpenteur;

Considérant qu'en diminuant la marge avant secondaire, l'implantation respecte la marge latérale;

Considérant la largeur du lot no. 6 409 952;

Considérant le caractère mineur de la demande;

Considérant la recommandation favorable du Comité consultatif d'urbanisme;

En conséquence, il est proposé par M. Raymond St-Onge, appuyé par M. Jocelyn Gagné et résolu à l'unanimité:

Que le conseil municipal accepte la demande de dérogation mineure par M. Danrick Beaudoin-Berthiaume et Mme Jennifer Fillion concernant la marge avant secondaire de 4,75 mètres sur la rue Hazen pour l'implantation de la résidence multifamiliale sur le lot no. 6 409 952.

205-10-2021

CONTRAT À HORTIBEAUCE AMÉNAGEMENT POUR L'AMÉNAGEMENT PAYSAGER EXTÉRIEUR DE L'HÔTEL DE VILLE :

Considérant que le conseil municipal désire refaire l'aménagement paysager extérieur de l'Hôtel de Ville;

Considérant les soumissions reçues :

Hortibeauc Aménagement	52 018.69 \$ plus les taxes
Les Paysagements de Vallée	pas soumissionné
Les Entreprises G-Pro Inc.	pas soumissionné

En conséquence, il est proposé par M. Raymond St-Onge, appuyé par Mme Sonia Tremblay et résolu à l'unanimité :

Que le conseil municipal mandate Hortibeauc Aménagement pour les travaux d'aménagement paysager extérieur de l'Hôtel de Ville pour un montant de 52 018.69 \$ plus les taxes, le tout en conformité avec le bordereau de soumission en date du 6 octobre 2021.

Jacques Lirette, maire suppléant

Marie-Eve Parent, directrice générale
et secrétaire-trésorière

Je, Jacques Lirette, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Jacques Lirette, maire suppléant

Je, soussignée, Marie-Eve Parent, directrice générale et secrétaire-trésorière de la Municipalité de Saint-Bernard, certifie et déclare que l'argent pour les dépenses autorisées et acceptées lors cette séance extraordinaire est disponible.

Marie-Eve Parent, directrice générale
et secrétaire-trésorière